

RECTORAT

NOTE D'INFORMATION

Procédures d'inscription administrative des nouveaux bacheliers

Il est porté à la connaissance des nouveaux bacheliers qui ont déjà payé leur frais d'inscription, suite à leur orientation à l'Université Gaston Berger, que les procédures d'inscription administrative seront entamées à partir du **lundi 09 Décembre 2019** suivant un calendrier établi à cet effet, disponible sur www.ugb.sn.

Pour faire son inscription administrative, le bachelier doit se présenter à la Direction de la Scolarité avec :

- Son attestation bac ou relevé de notes du bac ;
- Son reçu de paiement ;
- Sa carte d'identité nationale.

L'inscription administrative se décline en 3 étapes :

- Etape 1 : Obtention du code d'étudiant au niveau de la Scolarité ;
- Etape 2: Visite médicale au niveau du Centre médical du CROUS ;
- Etape 3 : Retrait de la carte d'étudiant et du certificat d'inscription au niveau de la Direction de la Scolarité, de l'Orientation et des Statistiques.

NB :

1. *Chaque bachelier doit obligatoirement se présenter le jour de sa convocation.*
2. *Après l'inscription administrative, l'étudiant doit faire son inscription pédagogique au niveau du service pédagogique de son UFR. Elle est aussi obligatoire et personnelle.*

